



**Communauté de Communes
de Marie-Galante**
Décision de la Présidente
*Prise en application des articles L2122-22
et L2122-23
du Code Général des Collectivités
Territoriales*

Décision n° 2024-11-08/01
**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN MINI CHARGEUR
ARTICULE AVEC ACCESSOIRES DE LEVAGE A L'ENTREPRISE MAT X PERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs à la Présidente pour la durée du mandat.

Vu les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Considérant que la CCMG projette de mettre en service un broyeur à verre en fin d'année, en vue d'une valorisation locale du verre collecté sur ses 51 points d'apports volontaires répartis sur l'ensemble du territoire.

Après avoir fait l'acquisition d'un broyeur d'une capacité de 4 000 bouteilles/heure en début d'année, elle procède à l'aménagement d'une aire de stockage du verre collecté de 18m² avec un muret de 0,70m de hauteur sur les 3 côtes de la plateforme.

Afin d'optimiser le process de broyage, elle souhaite acquérir un mini chargeur pour alimenter le broyeur et assurer la manutention des caisses palettes de broyat d'une capacité de 610 litres.

Aussi, l'objet de la présente consultation consiste en l'acquisition d'un mini-chargeur articulé équipé des accessoires de levage.

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée et mise en ligne le 14/04/2024, sous la référence 2024MAPA08, sur la plateforme eguadeloupe.com,

La date limite de remise des offres: le 28/10/2024 à 12 heures (heure locale),

Considérant les offres reçues provenant des soumissionnaires suivants:

- ❖ MAX X PERT pour un montant de 57 900 ,00€ HT
- ❖ Société Antillaise de Distribution (SAD) un montant de 54 990,00 € HT

Considérant le rapport d'analyse des offres proposant l'attribution du marché à l'entreprise "MAX X PERT" pour un montant de 57 900 € HT,

La Présidente ,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** le marché de fourniture et livraison d'un mini chargeur articulé avec accessoires de levage à l'entreprise "MAT X PERT" pour un montant de 57 900 ,00€ HT,
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la Communauté de Communes,
- **DIT** que Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente decision. Ampliation sera adressée au Comptable public,
- **DIT** que la décision sera communiquée pour information au Conseil communautaire dès la tenue de sa prochaine réunion.

Ainsi fait et décidé, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Pour la Présidente empêchée
Le 1^{er} Vice-président

Jean- Claude MAES



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le :
- l'affichage le

0 8 NOV. 2024

0 8 NOV. 2024

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr